

Inauguration

de la salle Dreyfus

au palais de justice d'Orléans

en partenariat avec la Licra Loiret

Lieu

Palais de justice

44 rue de la Bretonnerie
44000 Orléans

Conférences

**Tina Théallet
et Grégory Meyer**

Christian Vigouroux

12
mai 2026
à 18h00





Il y a 120 ans, la Cour de cassation rendait un arrêt historique réhabilitant Alfred Dreyfus, militaire condamné à la dégradation et à la déportation perpétuelle pour haute trahison en 1894 sur la base de fausses accusations. Cet arrêt de réhabilitation fut affiché dans toutes les communes de France.

Orléans sera le dernier poste du lieutenant-colonel Dreyfus en 1919, affecté au commandement du parc d'artillerie de la 5^e région militaire situé dans le quartier Dunois où une place d'armes porte son nom depuis décembre 2025. Sa carrière s'était trouvée suspendue pendant 5 années de bagne à l'île du Diable en Guyane. La loi du 17 novembre 2025 a élevé Alfred Dreyfus au grade de général de brigade à titre posthume.

Nommer aujourd'hui une salle Dreyfus au palais de justice d'Orléans c'est rappeler que juger ne peut se faire qu'en toute impartialité, indépendance et humanité.

Julien Simon-Delcros, président du tribunal judiciaire d'Orléans



Donner le nom d'Alfred Dreyfus à une salle du palais de justice, c'est rappeler que la justice n'est jamais définitivement acquise : elle doit sans cesse se protéger des préjugés, des emballements collectifs et des renoncements de l'institution elle-même. À Orléans, ce choix prend une résonance particulière, car l'Affaire Dreyfus y trouva un écho local, entre manifestations antisémites, violences et diffusion de la haine dans l'espace public.

Nommer aujourd'hui une salle Dreyfus, c'est donc faire oeuvre de mémoire, mais aussi de vigilance républicaine. À l'heure où les racismes, l'antisémitisme et les discours de stigmatisation resurgissent, cette inscription rappelle que le droit n'a de sens que s'il est exercé par des avocats et magistrats courageux, fidèles à la vérité.

Joëlle Gellert, présidente de la Licra Loiret

Préjugé, preuve et impartialité : l'héritage de l'Affaire Dreyfus dans le traitement pénal du racisme et de l'antisémitisme de Tina Théallet et Grégory Meyer

Cette conférence propose de réfléchir à l'actualité d'une affaire qui a profondément marqué l'histoire de la justice française. L'Affaire Dreyfus révèle combien les préjugés, lorsqu'ils contaminent l'institution judiciaire, peuvent altérer la recherche de la vérité et fragiliser l'exigence d'impartialité. À travers cette mise en perspective historique, les conférenciers interrogeront, avec des exemples précis de leur engagement à la Licra, les mécanismes qui, aujourd'hui encore, peuvent peser sur le traitement pénal du racisme et de l'antisémitisme.

Comment établir la preuve de l'intention discriminatoire ?

Comment garantir une réponse judiciaire à la hauteur de la gravité de ces actes et paroles ?

Et comment faire vivre, dans le droit comme dans la pratique, les principes d'égalité et de neutralité ?

En croisant mémoire, droit et réflexion civique, cette rencontre montrera que l'héritage de l'Affaire Dreyfus n'appartient pas seulement au passé. Il continue d'éclairer nos combats présents contre les injustices, les discriminations et les haines. Une conférence essentielle pour penser la vigilance démocratique et le rôle de la justice dans la défense des valeurs républicaines.

Charles Dreyfus évoquera comment l'Affaire Dreyfus s'inscrit dans l'antisémitisme de l'époque, antisémitisme auquel Alfred Dreyfus fut exposé même avant et après l'Affaire.

Michel Dreyfus, à travers quelques interventions écrites d'Alfred Dreyfus échelonnées tout au long de l'Affaire, tentera de montrer combien celui-ci fut un acteur engagé dans son procès, contrairement à la légende qui eut longtemp cours.

Les Justes et la Justice dans l'Affaire Dreyfus de Christian Vigouroux

Que reste-t-il quand tout s'effondre, que les loups sont entrés dans la ville, que la vérité bascule, que les institutions suivent ce qu'elles croient être leur propre Intérêt corporatiste plutôt que l'intérêt général ? Et que la société baigne dans une hostilité à l'autre ? quitte à inventer cet Autre pour concentrer sur lui ses angoisses et ses rancunes.

Il reste les Justes et la Justice.

L'Affaire Dreyfus aurait pu connaître un aboutissement funeste, si le complot ne s'était pas brisé sur l'écueil de quelques Justes au premier rang desquels la propre famille de Dreyfus, sa femme et son frère et un bel ensemble de Justes comme, notamment, Bernard Lazare, Zola, Clemenceau, Emile Duclaux ou Picquart. Et la Justice avec des magistrats qui, une fois pour toutes, avaient décidé de qualifier un innocent d'innocent. La justice par l'exacitude. Une cour de cassation qui n'a pas reculé malgré la loi pour la démanteler. Leur volonté a servi et sert encore notre espoir d'une République qui se tienne.

Présentation des intervenants

Nous avons l'honneur d'accueillir **Charles Dreyfus**, petit-fils d'Alfred Dreyfus dont la présence rappelle combien la mémoire n'est jamais un exercice figé, mais un combat vivant contre l'oubli, le renoncement et l'indifférence.

Charles Dreyfus, en tant que petit-fils, porte une mémoire familiale directe de l'Affaire. À travers ses interventions, il contribue à transmettre une lecture incarnée de cette injustice majeure, en rappelant les mécanismes d'erreur judiciaire, d'antisémitisme institutionnel et de combat pour la réhabilitation.

Michel Dreyfus, arrière-petit-fils d'Alfred Dreyfus, prolonge cet engagement. Il tient à perpétuer la mémoire de l'affaire Dreyfus en lien avec les enjeux actuels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les atteintes aux principes fondamentaux de l'État de droit. Comme son père et l'ensemble de sa famille, il souhaite donner toute sa place à Alfred Dreyfus, le replaçant au centre de son Affaire.

Tous deux incarnent ainsi une filiation engagée, où la mémoire de l'Affaire devient un levier de vigilance démocratique et d'éducation citoyenne.

Et Tina Théallet, avocate de formation et directrice générale de la Licra nationale et Grégory Meyer avocat d'affaires, homme politique et avocat de la Licra Loiret, portent avec force et constance le combat contre l'antisémitisme, le racisme et toutes les haines qui fracturent notre République.

Par leur parole, leur engagement et leur vigilance, ils incarnent une exigence essentielle : ne jamais céder face à l'indifférence, au relativisme ou à la banalisation. Leurs actions s'inscrivent dans une lutte de terrain, de mémoire et de transmission, au service de la justice, de la vérité et de la dignité humaine. À travers leurs parcours, ils rappellent que résister aux préjugés et défendre l'universalisme n'est pas une posture, mais un devoir.

Et Christian Vigouroux est un juriste et haut fonctionnaire engagé, président de section honoraire au Conseil d'État, dont le parcours incarne la défense des principes républicains et de l'État de droit. Tout au long de sa carrière, il a mis ses compétences au service de la transparence, de la déontologie publique et de la protection des libertés fondamentales, affirmant que la justice et l'administration doivent toujours rester au service du citoyen et non des intérêts particuliers. Sa voix, experte et déterminée, reste un repère pour celles et ceux qui défendent une République juste et responsable.

Coordonnés par Joëlle Gellert
présidente de la Licra Loiret,
membre du conseil fédéral Licra
et Julien Simon-Delcros
président du tribunal judiciaire d'Orléans
et du conseil de l'accès au droit du Loiret.
Membre élu du conseil supérieur
de la magistrature.

Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme

Antiraciste depuis 1927

licra-loiret.org

loiret@licra.org • Tél. 07 59 58 47 13

Entrée libre dans la mesure des places disponibles

